

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Recrutement pour accroissement temporaire d'activité*

N° 2022 / 06 / 11

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L 332-23 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Ressources Humaines et Économie du 20 juin 2022 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant qu'il convient de renforcer l'équipe d'animateur par un agent contractuel à temps non complet 80 % annualisé pour l'année scolaire 2022/2023 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en lien avec l'augmentation des effectifs sur la pause méridienne et à l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires ;

Considérant qu'il convient de renforcer l'équipe d'entretien par un agent contractuel à temps non complet 80 % annualisé pour l'année scolaire 2022/2023 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur des fonctions d'agent de restauration et d'entretien à l'école A. Chédid ;

.../...

Considérant les effectifs de l'école A. Chédid, il convient de recruter un agent contractuel sur les fonctions d'ATSEM, à temps non complet 80 % annualisé pour l'année scolaire 2022/2023, pour la classe GS/CP ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** :

- **de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet 28/35^{ème} du 29/08/2022 au 28/08/2023 inclus,**
- **de recruter un adjoint technique contractuel à temps non complet 28/35^{ème} sur la période du 30/08/2022 au 29/08/2023 inclus,**
- **de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet 28/35^{ème} du 26/08/2022 au 25/08/2023 inclus,**
- **de préciser que, pour l'exécution de ces contrats, ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 340,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à ajuster la durée et la quotité des contrats en fonction des besoins réels.**

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF



Les Secrétaires de séance, -

Mme Yolande DUBOURG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Yolande Dubourg.

M. Bruno REKIS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Bruno Rekis.